



Types de contrats

- **Contrat d'assurance vie** : durée 30 ans
Ouvert :
 - aux personnes physiques
- **Contrat de capitalisation** : durée 12 ans
Ouvert :
 - aux personnes physiques
 - aux personnes morales à l'IR ou à l'IS (dans le cadre de la formule Lib'RT et sous réserve d'éligibilité)

Prime initial

Minimum à la souscription

Personnes physique : 250 000 €
Personne morale : 500 000 €

Fonds en euros

Fonds en euros avec une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de tous les frais

Maximum de versement sur le fonds en euros :

- 4 millions d'euros pour les personnes physiques
- 3,5 millions d'euros pour les personnes morales au-delà, Formule KPM AX

Modes de gestion

- Gestion Libre
- Gestion Libre Conseillée*
- Gestion sous Mandat Personnalisée*
- Gestion sous Mandat Pilotée*

La Gestion Libre est cumulable avec la GSM Pilotée ou Personnalisée ou la Gestion Libre Conseillée.

La GSM Pilotée, la GSM Personnalisée et la Gestion Libre Conseillée ne sont pas cumulables.

*Modes de gestion proposée en fonction des distributeurs

Options d'arbitrage automatiques de la gestion libre

Accessible uniquement en assurance vie :

- Versements réguliers
- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Stop Loss Relatif
- Répartition constante

Garanties plancher optionnelles en cas de décès

Accessible uniquement en assurance vie :

- Choix de l'option à la souscription
- Plafond de garantie : 400 000 € par assuré et par contrat CNP One quelle que soit la garantie plancher choisie
- Tarification en fonction du capital sous risque et de l'âge du souscripteur

Choix d'une **garantie plancher** parmi les **4 garanties** ci-dessous :

Garantie plancher Simple

Garantie plancher Indexée

Garantie plancher Cliquet

Garantie plancher Majorée

Univers d'investissement

- Support en euros : CNP Patrimoine Euros B
- OPC, fonds à formule, ETF
- Actions et obligations sur demande (en Gestion Libre, GSM Personnalisée et Gestion Libre Conseillée)
- Supports immobiliers (parmi la liste des supports référencés et sous réserve de leur disponibilité) :
 - dans la limite de 30 % du contrat et sur demande au-delà de ce seuil ou pour un investissement supérieur à 50 k€
 - plusieurs SCPI, OPCI, SCP de SCPI, SCI et SCP référencés

- EMTN (sur demande et selon éligibilité)
- Private Equity

L'investissement sur les supports en unités de compte varie à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers d'où un risque de perte en capital

Disponibilité de l'épargne

Rachat partiel :

Montant minimum quel que soit le mode de gestion : 5 000 €

Montant résiduel par support après rachat : 5 000 €

Montant min. résiduel à maintenir sur le contrat suite à un rachat partiel : 50 000 €

Rachats partiels programmés :

Accessible uniquement en assurance vie :

Minimum mensuel : 1 000 €

Minimum semestriel : 6 000 €

Minimum annuel : 12 000 €

Rachat total :

Possible à tout moment après la renonciation

Avance :

Maximum 80 % de l'encours sur fonds en euros et 50 % de l'encours sur unités de compte (UC) et pour un montant minimum d'avance de 15 000 €

Conditions dans le règlement général des avances

Minimum de versements / arbitrages

Part min. Gestion Sous Mandat : 125 000 €

Part min. Gestion Libre Conseillée : 125 000 €

Versements complémentaires

Sur un mode de gestion déjà ouvert : 10 000 €

Min. par support en Gestion Libre : 5 000 €

Versements réguliers

Accessible uniquement en assurance vie :

Minimum mensuel : 1 000 €

Minimum trimestriel : 3 000 €

Minimum semestriel : 6 000 €

Minimum annuel : 12 000 €

Arbitrages en Gestion Libre

Min. d'arbitrages par support : 1 500 €

Frais

Frais sur versements : 3 % maximum

Frais sur encours annuels supports euro / UC : 1 % maximum

Frais sur arbitrage à l'initiative du souscripteur : 0,5 % du montant arbitré avec un montant maximum de 100 € par arbitrage, 1^{er} arbitrage annuel gratuit

Frais sur option d'arbitrage automatique : gratuit

Frais d'arbitrage forfaitisés « Gestion sous Mandat

Personnalisée et Piloté » et « Gestion Libre

Conseillée » (s'ajoutent aux frais sur encours sur UC) :

1,5 % maximum

Frais garantie plancher : tarification en fonction du capital sous risque et âge du souscripteur

Gestion

Un back office réactif :

- Pour les opérations financières (versement, arbitrage, rachat) :
 - toute demande complète reçue avant midi : J+1 (jour ouvré)
 - toute demande complète reçue après midi : J+2 (jour ouvré)
- Pour les opérations non financières (clause bénéficiaire, nantissement, changement d'adresse) : J+8 (jour ouvré)
- Etude sur mesure de référencement de tous les supports UC : réponse à J+2 ou J+5 (jour ouvré) selon le support
- Délégations de créances et nantissements : J+5 (jour ouvré)

Et des formules, options et supports innovants

- La gamme Lib'RT propose une modulation à la hausse ou à la baisse de la valorisation du rendement du support en euros en fonction du taux d'investissement sur les supports en UC pendant toute la durée de vie du contrat
- L'option CNP Capital Sécurité associe la sécurité du support en euros au potentiel de performance d'un support en UC avec une garantie en capital à hauteur de 100 % du capital investi net de tous les frais au terme de l'option
- Le support CNP IMMO PRESTIGE permet d'accéder à des actifs immobiliers de prestige déjà détenus par CNP Assurances (support disponible sous réserve de la disponibilité (se renseigner auprès du distributeur pour la disponibilité du support)
- Le support de Private Equity CNP Relance & Climat pour donner du sens à son épargne en investissant dans un fonds dédié à la transition énergétique (se renseigner auprès du distributeur pour la disponibilité du support)

